

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2010

OBJET :

Abandon de créance

Rapporteur : M. THOUVENIN

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la régie de recettes jeunesse, il a été perçu 10 chèques emploi service universel (CESU) pour un montant de 200€ correspondant au règlement partiel de factures portant sur l'inscription de deux enfants de Mme Olinda GUYOT :

- au centre de loisirs sans hébergement pour la période du 15 au 26 février 2010,
- aux services de restaurations maternelle et primaire ainsi qu'au dispositif périscolaire pour la période du 4 janvier au 12 février 2010.

Ces CESU ont fait l'objet d'un bordereau de versement le 2 mars 2010. S'agissant de CESU de l'année 2009, ces derniers ne pouvaient être encaissés que jusqu'au 31 janvier 2010. En l'occurrence, Mme Olinda GUYOT demeure donc redevable de 200€ à la commune d'Essey-lès-Nancy.

Comme cette erreur matérielle est imputable à l'administration communale, il n'apparaît pas justifié de procéder au recouvrement de cette somme.

Aussi, après avis de la Trésorerie Principale d'Essey-lès-Nancy, il peut être envisagé de procéder à l'abandon de la créance de 200 €.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission « politique de la ville – jeunesse -sécurité » réunie le 17 mai 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner le recouvrement de la créance de Mme Olinda GUYOT de 200€.

Les crédits sont disponibles à l'article 673 du budget 2010.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 21 juin 2010.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN